

LA GERONTOCRATIE EN FRANCE !

La question de la dette, l'analyse de ses causes, ont conduit au constat d'une dépense sociale lourde et mal financée. Certains en ont hâtivement conclu que la France était livrée à une "gérontocratie" à son propre service. Qu'en est-il exactement ? (on peut partir du principe que l'on est admis en "gérontocratie" au plus tôt à 65ans !).

- Des données publiques, accessibles à tous, révèlent les caractéristiques d'âge de nos pouvoirs institutionnels :

- notre Président et notre 1^{er} Ministre ont moins de 50 ans.
- 13 Ministres sur 19 ont moins de 60 ans, 7 Ministres sur 19 ont moins de 50 ans.

Notre Exécutif et le Gouvernement ne sont donc pas en situation d'exercer un pouvoir "gérontocratique".

- les électeurs de 60 ans et plus sont presque 2 fois moins nombreux que leurs cadets ;
- les électeurs de 50 ans et plus sont seulement 1,1 fois plus nombreux que leurs cadets ;

Notre corps électoral n'est donc pas en mesure d'exercer un pouvoir "gérontocratique".

- les députés de plus de 53 ans + 22 députés de 53 ans constituent une majorité (577 députés à l'Ass. Nat.) ;
- les députés de moins de 53ans + 6 députés de 53 ans constituent une majorité.

Cet "âge charnière" de 53 ans montre que notre assemblée ne peut exercer un pouvoir "gérontocratique".

- les sénateurs de plus de 60ans constituent une majorité sénatoriale (348 élus au Sénat) ;
- les sénateurs de moins de 60 ans + 15 sénateurs de 60ans ou plus constituent une majorité sénatoriale.

Cet "âge charnière" de 60 ans montre que le Sénat n'est pas en mesure d'exercer un pouvoir "gérontocratique".

Notre Parlement n'a pas de possibilités avérées d'exercer un pouvoir "gérontocratique".

Où est donc la "gérontocratie, en France ?

- La dépense sociale et les modalités des régimes de retraite sont encadrées par des lois de financement proposées par le Gouvernement, puis votées ou amendées par le Parlement, précisées par des décrets, avec les caractéristiques d'âge rappelées ci-dessus pour leurs décideurs.

- Les retraités "ponctionnent" financièrement les actifs

Le système de financement des retraites par répartition fait effectivement payer une grande part des retraites par les actifs, via les cotisations prélevées sur les salaires. Il ne faut donc pas s'étonner que les retraités "ponctionnent les actifs", comme ils l'ont été eux-mêmes antérieurement. C'est un principe de base choisi démocratiquement et perpétué tant qu'une loi ne le modifiera pas.

L'évolution de la situation démographique demande maintenant une révision de ce système, a priori au détriment des plus âgés. La "gérontocratie", absente dans nos pouvoirs, ne peut expliquer une réticence.

- La CSG, la CRDS, la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) sont des prélèvements destinés à financer la protection sociale payés par les retraités, qui participent donc à son financement, bien que ne payant pas de cotisations salariales "stricto sensu" !

- Les retraités seraient plus "riches" que les actifs et auraient un niveau de vie supérieur. C'est vrai en moyenne, si l'on considère le cumul du capital et du revenu, mais la réalité est bien plus complexe. Si cette situation avantageuse est clamée de façon outrancière et sans nuances, si des efforts ne sont pas faits pour rendre le travail suffisamment attractif, il ne faut pas s'étonner que l'on souhaite accéder rapidement à la retraite !

On oublie aussi de rappeler que la qualité de vie reste exigeante de ressources ... en retraite (santé, autonomie, nécessité d'un minimum de confort, temps de "loisir" augmenté).

CONCLUSION

La France n'est manifestement pas une "gérontocratie". L'aggravation de la dette n'est pas liée à l'âge des décideurs mais à des motifs politiques qui entravent le vote des réformes nécessaires. On peut s'interroger, notamment, sur la capacité de nos institutions à favoriser les décisions d'intérêt général.

La 5^e République est en effet marquée par l'élection au suffrage universel d'un "Chef politique" qui consacre la victoire d'un des principaux camps qui partagent la société. Le Chef élu, pour jouer le rôle que l'on attend de lui, doit manifester de "l'autorité". Nos institutions doivent lui en donner les moyens, et la "rationalisation" de notre système républicain en est la voie principale. La politique tend alors à se réduire à une posture de soutien ou d'opposition quasi systématique à ce Chef et à ceux qui le servent, plutôt qu'à se consacrer à la recherche obsessionnelle de l'intérêt général (on peut penser que le l'opinion du Chef élu est l'intérêt général, ou que l'intérêt général est le "dégagement" du Chef ... Ce n'est, hélas, pas aussi simple !).

Mais la question se complique encore par le fait que notre culture politique "historique", notre culture "occidentale", nous inculquent l'idée de la supériorité de la démocratie. On s'évertue donc à mettre en place un système parlementaire indépendant (séparé), idéalement démocratique (l'Ass. Nationale). Voilà qu'apparaît une concurrence, voire une rivalité, entre l'*Exécutif* (le Chef élu et "son" gouvernement) et l'*Ass. Nat.*, identifiée souvent comme une rivalité "*élite / peuple*". Il faut beaucoup d'habileté, d'ingéniosité, pour assurer une cohabitation "positive" de ces deux pouvoirs aussi nécessaires l'un que l'autre dans la 5^e République, et qui interviennent dans les décisions. Il y a, inévitablement, des motifs multiples de désaccords. Le "Chef politique" ne peut alors arbitrer légitimement les différends "*Exécutif / Ass. Nat.*" puisqu'il nomme le 1^{er} Ministre et les Ministres. Ces "grippages" et ces périodes politiquement compliquées se succèdent et retardent, voire empêchent, la décision de réformes importantes préconisées par le "Chef", ou que l'on soupçonne ardemment désirées par lui. Elles se produisent notamment lors du vote des lois de finances qui déterminent l'essentiel d'une politique et en garantissent l'exécution !

La "gérontocratie" n'est pas le problème politique de la France. En revanche, une amélioration du système institutionnel n'est peut-être pas inutile pour éviter confusion, grippages, et impuissance politique. La "rationalisation" de notre système républicain, destinée justement à éviter ces complications, devrait être affinée pour agir plus efficacement (notamment pour décider des lois de finance). La cohabitation d'une voie autoritaire et d'une voie démocratique, leur articulation performante et non antagoniste, pourraient être repensées, avec perspicacité et sagesse (... bon courage !). Certains pensent même qu'il faudrait remettre en question la pertinence d'un tel attelage ... bigre !

En tous cas, la "gérontocratie française" semble une affabulation dangereuse, car elle peut déclencher un conflit intergénérationnel qui pourrait se superposer aux disputes habituelles, voire les dominer.